

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02597 Numéro SIREN : 879 786 564 Nom ou dénomination : 3K BUILDING

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 8016

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3K BUILDING		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		15 RUE DES BOULAINS		77130 MONTEREAU FAULT YONNE	
SIRET		8 7 9 7 8 6 5 6 4 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements – Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	19 120	030	6 776
	Immobilisations financières * (1)	040	1 350	042	1 350
	Total I (5)	044	20 470	048	6 776
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	491 498	070	22 176
	Autres * (3)	072	10 543	074	10 543
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084		086	
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total	096	501 551	098	22 176
Total général (I + II)		100	522 021	112	28 953
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			10 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			1 000
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			35 440
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			92 248
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			138 688
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			13 768
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			236 388
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	22 320	172	104 225
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			354 381
Total général (I + II + III)		180			493 069
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise **SASU 3K BUILDING**

Néant ☐ *

Exercice N clos le **31/12/2022**

Formulaire déposé au titre de l'IR **018**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires } Services *		215 217	214 218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	981 421
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	174 475
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)			242	628 426
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	709	244	1 195
	Rémunérations du personnel *			250	23 912
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	7 286
	Dotations aux amortissements *			254	2 858
	Dotations aux provisions			256	22 176
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1 396
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	861 725
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	119 696
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	1 935
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	323
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	25 190
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	92 248
RÉINTÉGRATIONS	Remunérations et avantages personnels non déductibles *		312	92 248	314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		316		
	Provisions non déductibles *		318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	25 190	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		330	323
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	BUD (44 sexdecies)	992			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	117 761
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	117 761

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU 3K BUILDING** Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	4 547	444		446	4 547				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	6 000	462	6 000	464		466	12 000				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 149	472	2 573	474	1 149	476	2 573				
Immobilisations financières		480		482	1 350	484		486	1 350				
TOTAL		490	7 149	492	14 470	494	1 149	496	20 470				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	244	534		536	244		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	4 758	552	1 242	554		556	6 000		
	Autres immobilisations corporelles	560	310	562	1 372	564	1 149	566	532		
TOTAL		570	5 068	572	2 458	574	1 149	576	6 776		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées: virees de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *										
	Amortissements *										
	Valeur résiduelle										
	Prix de cession *										
	Court terme *										
	Plus ou moins-values										
	Long terme										
	19 % ⑥										
	15 % ou 12,8 % ⑦										
	0 % ⑧										
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **3K BUILDING** Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	22 176	656	22 176			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	22 176	686	22 176			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780			

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (1)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	327 326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 107 538
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 52 358
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3K BUILDING		Néant ☐	
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Données en nombre de mois	1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *		376		3.00	
Dont apprentis		657			
Dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		981 420	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
TOTAL 1		106		981 420	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
TOTAL 2		144		1	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats		121		174 475	
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		598 145	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		1 396	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
TOTAL 3		152		774 016	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137		207 405	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117		207 405	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	☒			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	981 420	Effectifs au sens de la CVAE *	023	3.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1

1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 7 9 7 8 6 5 6 4

Dénomination de l'entreprise 3K BUILDING

Adresse (voie) 15 RUE DES BOULAINS

Code postal 7 7 1 3 0

Ville MONTEREAU FAULT YONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

KIMKAK

Prénom(s)

HALIL

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

500

Naissance

Date

13/02/1979

N° Département

99

Commune

BOLVADIN

Pays

TR

Adresse

N°

11T

Voie

RUE DES GRANDES BERGES

Code postal

77130

Commune

MONTEREAU FAULT YONNE

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

KIMKAK

Prénom(s)

OMER

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

500

Naissance

Date

22/10/1981

N° Département

99

Commune

BOLVADIN

Pays

TR

Adresse

N°

40

Voie

SQUARE BEAUMARCHAIS

Code postal

77130

Commune

MONTEREAU FAULT YONNE

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN	8	7	9	7	8	6	5	6	4
Dénomination de l'entreprise	3K BUILDING																	
Adresse (voie)	15 RUE DES BOULAINS																	
Code postal	7	7	1	3	0	Ville		MONTEREAU FAULT YONNE										

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse	N°		Voie	
Code postal		Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	Voir		
Code postal	Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	Ville	
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays

Forme juridique	Voie									
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention	
Adresse	N°		Voie							
Code postal		Commune				Pays				

Forme juridique	Voie			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune	Pays	

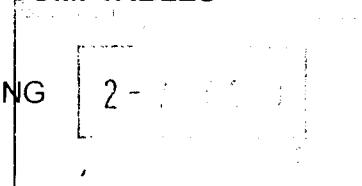
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après 3K BUILDING

Représentée



☒ par son représentant légal KIMKAK Halil président

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom : KIMKAK

prénom : HALIL

adresse ou dénomination : PRESIDENT

adresse du siège : 15 rue des Boulains 77130 MONTEREAU FAULT YONNE

numéro unique d'identification- (Siren): 879 786 564

Le 20 juin 2023

Signature

3K BUILDING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 rue des Boulains
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
879 786 564 RCS MELUN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt juin,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée susnommée 3K BUILDING au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 actions de 10 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 15 rue des Boulains 77130 MONTEREAU FAULT YONNE sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur KIMKAK Halil,
Monsieur KIMKAK Omer,

propriétaire de 500 actions
propriétaire de 500 actions

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur KIMKAK Halil, président.



Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat.
4. Rapport de la présidence sur les conventions avec des tiers et décision à cet égard.
5. Quitus à la présidence.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- ses rapports ;
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les formes et délais légaux.

Il ajoute que les actionnaires n'ont pas posé de questions écrites.

Les actionnaires lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du président.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'V. K. K.', followed by a horizontal line.

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la présidence, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuvent le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître (résultat net).

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif au président de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent les propositions relatives à l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 92 247,98 euros, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Au compte "autres réserves"	92 247,98 euros
-----------------------------	-----------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

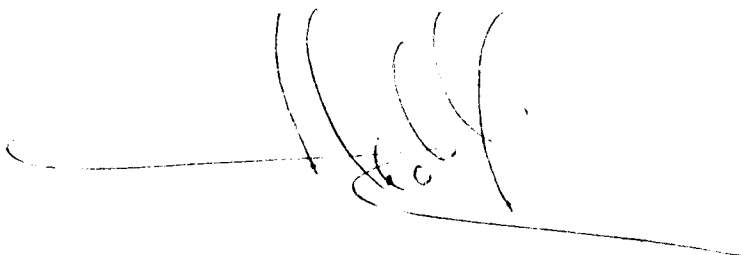
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the 'Signature' label.

3K BUILDING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 rue des Boulains
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
879 786 564 RCS MELUN

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent les propositions relatives à l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 92 247,98 euros, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

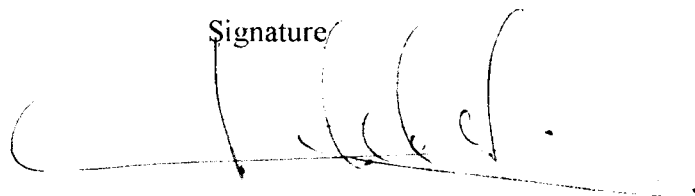
Au compte "autres réserves" 92 247,98 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

3 K BUILDING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 rue des Boulains
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
879 786 564 RCS MELUN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

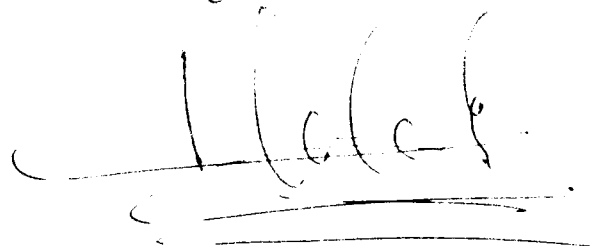
Les actionnaires approuvent les propositions relatives à l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 92 247,98 euros, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Au compte "autres réserves"

92 247,98 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. L. L.', is written over a horizontal line. Below this line, there are two more horizontal lines, possibly indicating a stamp or a second line of text.